



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES s'est réuni à WIZERNES, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 4 avril 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 4 avril 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 22

Présents : 14

Votants : 20

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 20

Contre : 00

Abstention : 00

PUBLIÉ LE :

11/04/2025

Etaient présents : M. Pierre EVRARD, M. Yves SACÉPÉ, Mme Catherine LANOY, M. François SÉGURA, Mme Pascale NEYRINCK, M. Alain LYPS, Mme Patricia VERRELLE, M. Daniel HERBERT, M. Hervé FOUBLE, M. Franck MIELLOT, Mme Francine RIBREUX, Mme Séverine DELDICQUE, M. Stéphane LIBER, Mme Linda PATOUT.

Excusés : M. Jacques DEGRAVE a donné pouvoir à M. Stéphane LIBER, Mme Emmanuelle DECLÉTY a donné pouvoir à M. Yves SACÉPÉ, Mme Marianne SPEISSER a donné pouvoir à Monsieur Pierre EVRARD, Mme Stéphanie LECOUSTRE a donné pouvoir à M. Alain LYPS, M. Thibaut KUEHN a donné pouvoir à Daniel HERBERT et Mme Carole TRIPLET a donné pouvoir à Mme Catherine LANOY.

Absents : Mme Séverine DUVIVER et M. Matthieu DEVOS

Secrétaire de séance : M. Hervé FOUBLE

D2025-020 : AFFAIRES SCOLAIRES - MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE DANS LE GROUPE SCOLAIRE ULLMANN-PERRAULT A WIZERNES

Rapporteur : Madame Patricia VERRELLE

Considérant que l'école publique est un pilier fondamental de l'éducation et du développement des enfants, garantissant l'égalité des chances pour tous ;

Considérant que la fermeture d'une classe entraînerait une dégradation des conditions d'apprentissage des élèves, avec des effectifs par classe plus élevés et une diminution de l'encadrement pédagogique ;

Considérant que cette décision risquerait de compromettre les apprentissages des enfants en limitant leurs opportunités de développement, en réduisant les conditions favorables à leur épanouissement scolaire et en freinant leur réussite future ;

Considérant que les élus municipaux ont pour mission de défendre les intérêts des habitants et de garantir un accès équitable à l'éducation sur l'ensemble du territoire communal ;

Considérant que les parents d'élèves, les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative se mobilisent contre cette fermeture et demandent le maintien de l'offre éducative actuelle ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'EXPRIMER** son opposition ferme à la fermeture de la classe prévue au sein du Groupe Scolaire Ullmann-Perrault de la Commune ;
- **DE DEMANDER** à l'Éducation nationale de reconsidérer cette décision et de maintenir les moyens nécessaires pour assurer un enseignement de qualité ;
- **DE SOUTENIR** les actions et mobilisations des parents d'élèves et des enseignants en faveur du maintien de cette classe ;
- **DE MANDATER** M. le Maire pour engager toute démarche et négociation utile auprès des autorités compétentes afin de préserver cette classe et défendre l'intérêt des élèves de notre commune.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Pierre EVRARD